

---

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

Morangis, le 20 mai 2014

### Éco-mobilier, SIREDOM et Semardel s'engagent pour maximiser la valorisation des meubles usagés

**Éco-mobilier, le SIREDOM et Semardel s'associent pour mettre en place les moyens nécessaires à la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement collectés en déchèteries et organiser leur tri puis leur traitement. A la clé une nouvelle vie pour les meubles usagés.**

En France, chaque personne jette en moyenne 26 kilos de meubles usagés soit un total de 1,7 millions de tonnes, alors que seulement 23% sont aujourd'hui recyclés. Depuis fin 2011, en application de la loi Grenelle II, Éco-mobilier, a été créé à l'initiative de 24 fabricants et distributeurs de meubles. Cet éco-organisme dédié à la collecte, au recyclage et à la réutilisation des meubles domestiques et du mobilier de jardin a pour objectif, grâce à l'éco-participation mise en place sur chaque vente de mobilier, d'atteindre 45% de recyclage/réutilisation d'ici fin 2015 et 80% de valorisation à l'horizon de 2017.

Cette nouvelle filière REP (responsabilité élargie du producteur) permet aux collectivités récupérant déjà des meubles en déchèteries ou en porte à porte (encombrants, tout venant, bois...) de lui confier l'enlèvement, le tri et le traitement des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) contre la signature d'un contrat opérationnel et financier.

Depuis le 1er janvier 2014, le SIREDOM, l'un des plus gros syndicats de traitement en France, couvrant 130 communes soit près de 750 000 habitants, a signé avec Éco-mobilier un **Contrat Territorial de Collecte du Mobilier**.

#### *Une collecte des déchets d'éléments d'ameublement dans les déchèteries du SIREDOM*

Sur les départements d'Essonne et de Seine-et-Marne, le dispositif contractuel s'est orienté vers la signature d'un contrat unique (C.T.C.M.) garantissant la continuité du service de collecte et traitement en vigueur et offrant de nouvelles perspectives de développement du recyclage associées à la montée en puissance localement de la collecte séparée des DEA.

Pour le démarrage de ce nouveau service, Éco-mobilier installera progressivement des bennes destinées au dépôt gratuit des meubles sur l'ensemble du réseau des déchèteries du SIREDOM et organisera l'enlèvement et le traitement des DEA collectés séparément et qui seront acheminés au centre SEMAVAL, filiale de Semardel. En outre, le contrat prévoit des reversements financiers liés à la valorisation des meubles collectés en porte à porte par le biais des encombrants et pour favoriser la récupération de ces déchets un soutien spécifique aux opérations de communication. Cette montée en charge opérationnelle a démarré en avril dernier avec l'installation d'une benne dédiée aux meubles sur les **déchèteries de Corbeil-Essonnes, Etampes et Saint-Michel-sur-Orge**. D'ici 5 ans, l'ensemble du réseau des déchèteries sera équipé de ces bennes destinées aux meubles des particuliers et à ceux des professionnels munis à la fois du badge d'accès professionnel SIREDOM et d'une carte PRO " Programme Éco-mobilier ".

#### *Les meubles usagés ont un nouvel avenir*

Ces déchets d'ameublement déposés seront valorisés spécifiquement selon différents modes de traitement comme le recyclage et l'incinération et non plus enfouis comme auparavant. C'est en payant l'éco-participation à chaque achat de mobilier neuf que le consommateur finance le recyclage sur le même principe que ce qui se fait pour l'électroménager.

Les meubles collectés en déchèteries sont regroupés au Centre de traitement SEMAVAL à Vert-le-Grand, triés par matière (bois, plastiques, ferraille) et recyclés par filière : bois (fabrication de panneaux de particules ou valorisation énergétique), ferraille (recyclage matière) et plastiques (valorisation énergétique). Certains sont envoyés à part en recyclage spécifique matière (matelas).

Le dispositif va permettre au SIREDOM et Semardel d'étendre leur mission respective de service public et à Éco-mobilier de remplir ses obligations de collecte et d'augmenter les performances de valorisation matière et énergétique. Elle génèrera des économies substantielles en évitant l'enfouissement de ces déchets et le financement de ce dispositif par l'éco-organisme lui-même financé par l'éco-participation, grâce au contrat territorial de collecte signé par le SIREDOM.

Elle intègrera aussi les structures déjà opérationnelles sur le réseau des déchèteries du SIREDOM favorisant le réemploi de certains meubles comme actuellement les recycleries Gâtinais, des Portes de l'Essonne, l'Effet Colibri et La Fabrique à Neuf.

*" Le mobilier représente un gisement important de déchets. Sur 1,7 millions de tonnes de tables, lits, matelas et autres meubles de cuisines abandonnés par les ménages chaque année, environ 3% ont été réemployés au travers des réseaux de l'économie sociale et solidaire et seulement 23% ont été recyclés. Pour le reste, 17% ont été incinérés et 55% mis en décharge. Cette nouvelle filière va donc nous permettre d'augmenter nos performances de valorisation, avec la possibilité de recycler ensemble les matériaux qui composent les meubles. Financièrement, nous allons aussi faire une économie substantielle, puisque l'enlèvement et le traitement de ces déchets d'ameublement ne seront plus à notre charge "* souligne Franck Marlin, Président du SIREDOM.

Le gisement des DEA pour le SIREDOM est estimé à 1 500 tonnes d'avril à décembre 2014 (3 déchèteries) et à la fin de la mise en œuvre opérationnelle de la filière sur l'ensemble du réseau (prévue en 2018) à 10 000 tonnes/an.

*" Nous proposons des solutions adaptées à chaque collectivité territoriale, en fonction de sa taille et de son territoire, confie Dominique Mignon, Directrice d'Éco-mobilier. Une première phase de préparation des modalités de contractualisation a été réalisée avec chaque syndicat : inventaire des points de collecte et des tonnes collectées par type de déchets, identification des quantités de DEA, simulation technique et financière à partir des hypothèses de collecte, calendrier prévisionnel. Une fois le contrat finalisé, nous démarrons les soutiens à la collectivité "*

### **A propos du SIREDOM**

Le SIREDOM, Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et Ordures Ménagères traite et valorise plus de 430 000 tonnes par an de déchets ménagers au bénéfice de 130 communes de l'Essonne (dont 13 en Seine-et-Marne), représentant environ 750 000 habitants. Le syndicat poursuit ses efforts d'accompagnement de ses collectivités adhérentes pour un meilleur traitement des déchets et leur valorisation sous forme de production d'énergie et de recyclage tout en maîtrisant les coûts de son service. Parce que chacun est acteur de la préservation de l'environnement, le SIREDOM apporte des solutions adaptées pour réduire les déchets sur son territoire et multiplie les actions d'information, de sensibilisation et de conseil sur les gestes simples de prévention et de tri des déchets. En savoir plus : [www.siredom.com](http://www.siredom.com)

**Contact** : Josefa Rey Hernandez - Responsable Communication - Tél. : 01 69 74 24 29 - [jreyhernandez@siredom.com](mailto:jreyhernandez@siredom.com)

### **A propos de Semardel**

Dans le respect de l'environnement et au service de l'intérêt général, le Groupe Semardel collecte, traite et valorise les déchets tout en proposant des prestations d'ingénierie. Il offre aux collectivités, notamment aux 130 communes du SIREDOM et ses 750 000 habitants, des solutions garantissant un service public de qualité au meilleur coût et propose également aux industriels les moyens de valoriser leurs déchets. Créée en 1984, la Semardel (Société d'Économie Mixte d'Action pour la Revalorisation des Déchets et des Énergies Locales) compte aujourd'hui 600 collaborateurs répartis dans ses 5 filiales et génère une centaine d'emplois induits. La Semardel est détenue à 72% par les collectivités locales essonniennes. En savoir plus : [www.semardel.fr](http://www.semardel.fr)

### **A propos d'Éco-mobilier**

Éco-mobilier a été créé par 12 distributeurs et 12 fabricants français. Éco-organisme à but non lucratif, dédié à la collecte et au recyclage des déchets d'éléments d'ameublement, Éco-mobilier a été agréé par le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie le 26 décembre 2012. Pour remplir cette mission, l'éco-participation est appliquée à l'achat de meubles neufs depuis le 1er mai 2013. Ses objectifs sont de :

- Contribuer à réduire fortement la part de déchets d'ameublement mis en décharge, c'est-à-dire enfouis, et augmenter le recyclage (23 % aujourd'hui, 45 % en 2015) et la valorisation ;
- Permettre le développement d'un recyclage de proximité en s'appuyant sur un réseau de professionnels du déchet et préfigurer une économie circulaire en favorisant la création d'installations industrielles de proximité ;
- Favoriser la réintroduction de matériaux recyclés par les industriels, mener la recherche et le développement permettant de développer les débouchés en matière de recyclage et encourager les metteurs sur le marché à l'écoconception des produits ;
- Développer la réutilisation du mobilier usagé en partenariat avec les structures de l'économie sociale et solidaire, les Communautés Emmaüs et les Ressourceries sur l'ensemble du territoire.

En savoir plus : [www.eco-mobilier.fr](http://www.eco-mobilier.fr)

**Contacts presse** : LauMa communication - Emmanuelle Klein • Pauline Lacoussiere • Laurent Mignon  
[prenom.nom@lauma-communication.com](mailto:prenom.nom@lauma-communication.com) • tél : 01 73 03 05 20